



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique du projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mauzé-sur-le-Mignon

Par arrêté en date du 11 mars 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mauzé-sur-le-Mignon portant notamment sur l'évolution du règlement de la zone UX.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné M. Michel LICHOU, commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la modification n°1 du PLU de Mauzé-sur-le-Mignon relève de la compétence du Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'enquête se déroulera du lundi 8 avril à 8h30 au lundi 13 mai 2019 à 17h30.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la CAN ([www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)), ainsi qu'aux heures habituelles d'ouverture à la Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon (Place de la mairie, 79210 MAUZE-SUR-LE-MIGNON), les lundis de 15h à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h30, les mercredis de 8h30 à 12h30 et les samedis de 9h à 12h ainsi que dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 Rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la CAN.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues :

- le lundi 8 avril 2019, de 8h30 à 12h, au siège de la CAN
- le samedi 4 mai 2019, de 9h à 12h, en Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre où les observations sur le projet de modification n°1 du PLU de Mauzé-sur-le-Mignon pourront être consignées, seront déposés dans chaque lieu d'enquête.

Les observations peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification n°1 du PLU de Mauzé-sur-le-Mignon ») :

- Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 NIORT Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse : [enquete-plu-mauze@agglo-niort.fr](mailto:enquete-plu-mauze@agglo-niort.fr)

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la CAN ([www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Toute information relative au projet de modification n°1 du PLU de Mauzé-sur-le-Mignon ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Au Maire de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon ainsi qu'au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la CAN.